

ÉDUCATION A LA SANTÉ SEXUELLE ET PRÉVENTION DES ABUS : 2H

Le développement de la sexualité chez l'enfant

La sexualité de l'enfant se construit à la fois par les expériences corporelles et par le langage. Vers l'âge de 3-6 ans, c'est à travers l'exploration de son propre corps et les jeux de découverte partagés avec d'autres enfants qu'il satisfait sa curiosité. Cela lui permet d'expérimenter des sensations et des émotions liées au plaisir, au déplaisir, à la gêne, à la douleur parfois et cela favorise ainsi l'apparition du sentiment de pudeur, qui atteindra son apogée vers l'âge de 9-10 ans.

Constater ces jeux, en parler avec lui, voir où il en est et, si besoin est, fixer des limites lui permettra de se sentir reconnu et sécurisé.

L'enfant de 8-10 ans est très intéressé par l'aspect scientifique de la sexualité et cherche davantage à la comprendre à travers le langage. L'intérêt pour les jeux tend à disparaître à ce moment-là et l'enfant cherche à voir ce qu'il ne peut pas parce que c'est interdit : intérêt pour les livres sur la sexualité, scènes d'amour dans les films, planches du dictionnaire, etc... Les mots le fascinent et le vocabulaire familial fleurit dans les cours de récréation. A cet âge-là, l'enfant peut se montrer très pudique et en même temps fasciné par ces questions.

Son imaginaire est très important à ce stade de développement. L'enfant se rêve champion ou star et les rêves amoureux sont présents.

Le chamboulement hormonal de la puberté amènera une réactivation de l'activité sexuelle avec l'apparition du désir.



2H : PROGRAMME

Objectifs généraux

- Informer sur le fonctionnement du corps sexué
- Encourager l'utilisation d'un vocabulaire adéquat
- Valoriser la sexualité dans ses aspects de santé, de plaisir et de respect
- Informer des règles partagées par la société



Objectifs spécifiques

L'information sexuelle à l'école a une visée éducative par le renforcement de la capacité des enfants à mieux percevoir leur corps, à repérer leurs sensations et leurs émotions et à les exprimer, à chercher des solutions dans les situations concrètes du quotidien et à demander de l'aide. Pour cela il faut que l'enfant :

- soit encouragé à percevoir ses émotions, ses sentiments et à les exprimer,
- soit encouragé à s'affirmer,
- connaisse son corps sexué et les mots pour en parler,
- soit informé sur ses droits et ses devoirs en matière d'intégrité sexuelle,
- sache ce qu'est un abus sexuel,
- identifie une ou plusieurs personnes de confiance,
- sache qu'il n'y a pas de secret absolu.

Les thèmes suivants sont abordés :

- les sentiments, les secrets, les touchers qui font oui/non,
- les émotions et leurs manifestations dans le corps (joie, colère, peur, tristesse),
- les organes génitaux : mots familiers, mots scientifiques,
- l'intimité, la pudeur, les manifestations de tendresse,
- les réflexes de prudence et de défense.

A raison de 2 x 1 heure d'intervention en classe, ces thèmes sont abordés avec des moyens pédagogiques adaptés à l'âge des enfants : un conte, des poupées sexuées, des marionnettes, des jeux. Les enseignantes travaillent ensuite sur les comportements de prudence et délivrent à chaque enfant un « permis de prudence ».

Réflexes de prudence

Voir le permis de prudence remis à l'enfant après le cours.

Informations en matière d'intégrité sexuelle

La notion d'abus sexuel désigne l'implication d'enfants et d'adolescents dépendants, immatures dans leur développement, dans des activités sexuelles dont ils ne comprennent pas pleinement le sens, ou qui violent les tabous sociaux concernant les rôles familiaux. (De Kempe et Kempe – 1978)

L'abus sexuel, quelle que soit sa forme, est un acte punissable et régi par le code pénal, le droit pénal en matière sexuelle (art. 187, 197, 198), le code civil suisse (art. 307, 308 et 310), la loi valaisanne en faveur de la jeunesse (art. 53, 54, 55).

Dans la plupart des situations d'abus ou de maltraitance, l'enfant concerné exprime son désarroi plutôt par des comportements que par la parole. Etre attentif aux changements d'humeur et de comportements de son enfant est donc très important (tristesse – agressivité – troubles du sommeil, de l'alimentation – refus soudain de continuer une activité, d'aller chez une personne – anxiété – troubles de concentration - échec scolaire – comportement collant – douleurs abdominales – infections des voies génitales, lésions).

Attention : des comportements inquiétants chez l'enfant peuvent avoir des causes différentes.

Lorsqu'un enfant est victime de maltraitance ou d'abus sexuel, il est important de :

- l'écouter et le prendre au sérieux,
- l'encourager à identifier et à exprimer ses sentiments,
- ne pas lui promettre le secret absolu mais notre discrétion,
- ne poser que les questions nécessaires à notre compréhension de la situation ; en cas de signalement, la justice se chargera d'établir les faits,
- demander de l'aide aux spécialistes,
- informer l'enfant des démarches que nous allons faire,
- s'il voit des images choquantes sur Internet, l'encourager à quitter le site et à venir en parler.

Informez l'enfant sur ce qu'est l'abus sexuel

"Un abus sexuel, c'est quand un grand ou un adulte veut te montrer ou te montre son sexe, quand il t'invite à toucher son pénis ou quand il veut regarder, toucher ou embrasser ton pénis, ta vulve ou tes fesses.

Cela peut te donner des sentiments mélangés de gêne, de malaise, de peur ou même parfois de plaisir.

C'est aussi quand un grand te montre ou te force à regarder des photos, des images, par exemple sur Internet, ou des DVD qui te choquent, te dégoûtent.

Tu as le droit de dire non même si c'est quelqu'un que tu aimes bien ou que tu connais.

Si on te dit que c'est un jeu, que c'est un secret et qu'il ne faut en parler à personne, **RACONTE-LE A UN ADULTE EN QUI TU AS CONFIANCE.** »

Il est certain que chaque parent peut adapter l'explication à l'âge de l'enfant, aux informations que celui-ci a déjà reçues, en utilisant ses propres mots avec lesquels il se sent à l'aise.

Des livres de références pour votre enfant ou pour vous ?

Des informations complémentaires ?

www.sipe-vs.ch

